

Lundi, 5 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Pickup,—la pétition de la *Dominion Atlantic Railway Company*.

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de la *Pacific Northern and Ominica Railway Company*.

Par M. McGiverin,—la pétition de l'*Ottawa Northern and Western Railway Company*.

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et la pétition de la *Conduits Company (Limited)*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 2 courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Jean Wolkenstein et autres, de New-York et autres lieux dans les Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *British Columbia and Dawson Railway Company*, et à d'autres fins.

De James A. Powell et autres, d'Edmonton, Alberta; pour une charte sous le nom de *Alberta, Saskatchewan Life Insurance Company*, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres papiers concernant la nomination de Charles S. Blue à titre de sténographe des comités de la Chambre, lequel sera inscrit dans la subdivision A de la seconde division; et les dits papiers sont lus comme suit:—

LOI DU SERVICE CIVIL ET AMENDEMENTS.

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Charles Blue à titre de sténographe des comités de la Chambre des Communes.

M. Blue a présenté un certificat d'aptitude pour cette position de la part de la Commission du service civil du Canada.

Le titulaire sera inscrit dans la subdivision A de la seconde division.

J'annexe aux présentes le rapport du greffier de la Chambre à ce sujet, lequel renferme une copie du certificat de la Commission du Service civil relativement aux aptitudes de M. Blue.

CHARLES MARCIL.

Orateur de la Chambre des Communes.

CHAMBRE DES COMMUNES,
5 décembre 1910.

OTTAWA, 29 novembre 1910.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La Commission de l'Economie interne de la Chambre des Communes a autorisé l'Orateur et le greffier de la Chambre à nommer un sténographe permanent de plus pour les comités de la Chambre. Il a été pourvu dans les prévisions budgé-